



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

Information du 7 janvier 2021 aux écoles professionnelles, aux entreprises formatrices, aux ortras et aux centre de CIE

Enseignement en présentiel, avec des exceptions

Les écoles professionnelles et les écoles moyennes recommenceront généralement les cours en présentiel le 11 janvier 2021. Toutefois, les écoles sont prêtes à faire face à un éventuel durcissement au niveau national. En raison de la situation actuelle dans les établissements socio-sanitaires de la partie alémanique du canton, la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), en concertation avec les organisations du monde du travail concernées et l'état-major spécial de la DSSI, a décidé que les apprenti-e-s des professions de la santé et du social suivront un enseignement à distance jusqu'à la fin janvier.

Le Conseil fédéral n'a pas pris de décision hier pour les écoles du secondaire 2. De ce fait, les écoles professionnelles et les écoles moyennes recommenceront les cours en présentiel à partir du 11 janvier. Les conditions-cadres pour les concepts de protection des écoles professionnelles et des écoles moyennes (en [allemand](#) et en [français](#)) ont été légèrement renforcées de sorte que dans les cantines scolaires, dans le sport et lors de la pratique du chant, les règles de distanciation – outre l'obligation de porter un masque – devront être systématiquement respectées.

Dans la partie germanophone du canton, seuls les cours pour les professions de la santé (assistant-e en soins et santé communautaire, aide en soins et accompagnement) et du social (assistant-e socio-éducatif-ive) seront donnés à distance (y compris pour la MP1), lors des jours de cours définis selon l'horaire. Cette mesure résulte d'une concertation avec les organisations du monde du travail concernées et l'état-major spécial de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). Elle est initialement limitée au 31 janvier 2021 et vise à tenir compte de la situation actuellement difficile dans les établissements socio-sanitaires. Toutefois, les apprenti-e-s pourront être amenés à se rendre l'école pour des séquences de formation individuelles ou dans le cadre des examens finaux. Il devrait également être possible d'apporter un soutien ciblé aux apprenti-e-s ayant des difficultés particulières.

Le contexte est différent dans le Jura bernois. Comme c'est le cas généralement en Suisse romande, la situation dans les institutions socio-sanitaires s'est quelque peu détendue. En outre, les apprenti-e-s francophones ont déjà suivi les cours à distance durant cinq semaines avant les vacances de Noël. Cette situation a eu des effets négatifs en terme de réalisation des objectifs de formation. L'organisation du monde du travail ad hoc et le ceff ont donc souhaité reprendre les cours en présentiel. L'INC a accepté cette solution. Les apprenti-e-s passeront un test antigénique rapide sur une base volontaire pendant leur première semaine à l'école.

Theo Ninck, chef de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle